Les 8 km, 15 km, 23 km sont composés respectivement de 80% de chemins et sentiers quelque fois boueux. Les 3 circuits s'effectuent en une boucle parcourant les collines de l'Artois.
Ils seront balisés et fléchés au sol et des signaleurs seront aux intersections.
Les accompagnateurs motorisés ne sont pas autorisés. Respectez l'environnement, la faune et la flore.

Ni papier, ni bouteille ni autre emballage ne doivent être jetés au sol.
Les coureurs qui suivent, doivent découvrir un espace naturel propre.

Licence ou certificat médical ou PPS

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- **d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par un médecin, en cours de validité à la date de la manifestation (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),**
  1. **d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :**
  2. **Fédération des clubs de la défense (FCD),**
  3. **Fédération française du sport adapté (FFSA),**
  4. **Fédération française handisport (FFH),**
  5. **Fédération sportive de la police nationale (FSPN),**
  6. **Fédération sportive des ASPTT,**
  7. **Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),**
  8. **Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),**
  9. **Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),**
- **ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.**
- **d'un PPS (Parcours de prévention santé de moins de trois mois).**

https://pps.athle.fr

ATTENTION : la remise du document justificatif sur le téléphone n'est pas valable. L'organisateur, en possession de celui-ci valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.
L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

Assurances :
Les organisateurs ont souscrit des garanties d'assurance auprès d'Allianz qui couvrent la responsabilité civile de l'Association sportive représentée par son Président, ses préposés ainsi que les pratiquants.(Loi 84-610, 16/07/84)
Le pratiquant se doit de souscrire, dans son intérêt, des garanties d'assurance individuelles complémentaires.

Inscription en ligne sur le site. Inscription sur place possible mais non souhaitée, clôture des inscriptions le dimanche 5 mai à 23h59,
Un parking gratuit est à votre disposition au Kes-west, **Le retrait des dossards se fera mercredi 8 mai à la salle des fêtes sur la place de 17h à 18h30 et le 9 mai à partir de 08h00. Les retraits de dossard se termineront ¼ h avant le départ de chaque course**.
Le dossard devra être porté visiblement sur la poitrine (**se munir d'épingles).**
La puce est intégrée au dossard.
En cas de désistement du concurrent, ou en cas d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de notre volonté, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.
Départ et arrivée sont organisés à proximité du donjon du XIIIème siècle. **La sécurité** sera assurée par la présence sur le parcours d'un médecin, de secouristes et de commissaires bénévoles.
Des ravitaillements sont prévus sur les parcours en cas de forte chaleur ainsi qu'à l'arrivée dans un espace réservé.
Chaque participant recevra un lot à l'arrivée.
Les classements seront disponibles sur le site.

Remise des coupes et de la tombola.
Les trois premières (ers) de chaque course seront récompensés,

Catégories (anciennes):
Cadets : 16-17 ans ; Juniors : 18-19 ans ; Espoirs : 20 à 22 ans; Séniors H/F : 23 à 34 ans ; Masters0 H/F : 35 à 39 ans ; Masters1 H/F : 40 à 44 ans ; Masters2 H/F : 45 à 49 ans ; Masters3 H/F : 50 ans à 54 ans ; Masters4 H/F : 55 à 59 ans ; Masters5 H/F : 60 à 64 ans ; Masters6 H/F : 65 à 69 ans ; Masters7 : 70 à 74 ans ; Masters8 H/F : 75 à 79 ans ; Masters9 H/F : 80 à 84 ans ; Masters10 H/F : 85 ans et +

Des consignes, pour déposer vos affaires avant votre épreuve, seront disponibles place du village. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas perte ou de vols des objets laissés aux consignes.

DROIT D'IMAGE :
Tout coureur participant accepte le règlement de cette épreuve et autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet évènement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

CNIL :
Conformément aux dispositions de la Loi " Informatique et Liberté " n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site et celui de la FFA (mail : cil@athle.fr)

Distances Catégories	8km Cadets à vétérans	15 km	23 km Juniors à vétérans
Départs	9 h 45 mn	9h 30 mn	9h 30
Prix course	10 €	12€	15€

Clôture de la remise des dossards ¼ h avant le début de chaque course,

Pour tout renseignement complémentaire :
Contactez
M. Philippe Laniez au 06-88-31-48-59 ou
M. Joël Delplanque au 06-81-89-77-69 ou
M. Grégory Bocquet au 06-15-54-60-62

ACCEPTATION DU RÉGLEMENT
L'inscription à l'une des épreuves des Bours Six Côtes vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.